

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
de TOUFFREVILLE SUR EU  
du vendredi 19 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes « Maurice MICOLAU », sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

**Présents :** Messieurs BOUGUENNEC Christian, CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Jean-Jacques, LEBAS Fabien, MASSY Jérôme et MERLIN Paul, Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine et TRIZAC Myrienne.

**Absents :** Monsieur DAGICOUR Denis et Madame MULOT Catherine

**Pouvoirs :** Monsieur DAGICOUR Denis a donné pouvoir à Monsieur DAGICOUR Jean-Jacques et Madame MULOT Catherine a donné pouvoir à Mme MERLIN Christine.

**Secrétaire de séance :** Mr CLEMENT Sébastien.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 27 novembre 2020 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**Approbation du Compte de Gestion 2020 de la commune**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Approbation du Compte administratif 2020 de la commune**

Sous la présidence de Mr BOUGUENNEC Christian déclaré président de par son statut de plus âgé des membres présents pour la circonstance, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Dépenses : 213 926,44 €

Recettes : 206 232,36 €

Déficit de clôture : 7 694,08 €

#### *Investissement*

Dépenses : 309 198,55 €

Recettes : 126 571,84 €

Déficit de clôture : 182 626,71 €

Hors de la présence de Mr MERLIN Paul, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020 en tout point égal au compte de gestion 2020 de la commune.

Mr le Maire reprend sa place de président de séance pour la suite de la réunion.

### **Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021 de la commune**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 205 100,19€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 127 484,39€

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 182 626,71€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 7 694,08€

#### Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 20 396,86€

En recettes pour un montant de : 0,00€

#### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 119 790,31€

**Approbation du Compte de Gestion 2020 du camping municipal « Les Acacias »**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du camping municipal « Les Acacias ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Approbation du Compte administratif 2020 du camping municipal « Les Acacias »**

Sous la présidence de Mr BOUGUENNEC Christian déclaré président de par son statut de plus âgé des membres présents pour la circonstance, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses : 40 199,06 €

Recettes : 32 522,11 €

Déficit de clôture : 7 676,95 €

*Investissement*

Dépenses : 45 275,23 €

Recettes : 27 928,63 €

Déficit de clôture : 17 346,60 €

Hors de la présence de Mr MERLIN Paul, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du camping municipal « Les Acacias » 2020 en tout point égal au compte de gestion 2020 de la commune.

Mr le Maire reprend sa place de président de séance pour la suite de la réunion.

**Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021 du camping municipal « Les Acacias »**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	49 902,05€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	8 980,36€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	17 346,60€
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	8 350,67€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	15 000,00€
En recettes pour un montant de :	0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00€
--	-------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00€
---	-------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	626,69€
---	---------

**Vote des taxes locales 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modalités de vote des taxes locales pour l'année 2021. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB (Taxes Foncières Propriétés Bâties) 2020 du département. Ce taux de 25,36 % pour la Seine Maritime vient s'ajouter au taux de la commune. Les bases de références de ce taux n'étant pas fixées, ils seront votés lors de l'élaboration du prochain budget.

### **Installation de caméras de sécurité**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'installer de la vidéo-surveillance sur les accès du camping et la salle des fêtes, dans le but d'en optimiser la sécurité. Deux devis sont proposés au conseil, qui approuve à l'unanimité le projet de l'entreprise D.E.S. (Desprez Electricité Service) d'un montant de 2 725,20 € TTC. Le conseil municipal mandate Mr le Maire pour effectuer les démarches administratives nécessaires, auprès de la Gendarmerie et de la Préfecture, ainsi que pour les demandes de subventions envisageables. (Département, DETR, DSIL...)

### **Choix du logiciel de gestion du cimetière**

Mr le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un logiciel de gestion pour le cimetière afin d'optimiser et de mettre à jour les données de celui-ci, cinq devis sont proposés. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du logiciel de la société 3D ouest d'un montant de 1 535,70 € TTC et mandate Mr le Maire pour la signature de ce contrat.

### **Bail du droit de chasse sur les terres communales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de chasse sur des terres communales s'achèvera le 31 août 2021. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer cette location de chasse (16 ha) aux habitants de la commune pour les trois prochaines saisons de chasse (du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 mars 2024) et détermine les modalités d'attribution. Les offres devront être déposées en mairie au plus tard le mardi 2 mars à 18h sous double pli cacheté, avec pour base minimale, 10€ l'hectare, l'attribution de la location reviendra au plus offrant. Les plis seront ouverts et examinés par Mr le Maire et les membres du conseil disponibles. En cas d'égalité d'offres, il sera proposé aux intéressés de reformuler une nouvelle et dernière offre afin de départager les demandeurs concernés. Le conseil municipal mandate Mr le Maire pour la signature de ce contrat.

### **Bail du droit de pêche sur les terres communales**

Le bail de location du droit de pêche sur la parcelle A 187 « Les Petits Prés » arrive à expiration au 31 mars 2021. Monsieur Philippe LOUESDON, souhaite reconduire ce bail d'une durée de trois ans pour la somme de 70€ l'an. Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler ce bail de location pour 3 ans (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024) dans les mêmes conditions et mandate Monsieur le Maire à sa signature.

### **Tarifs de locations de la Salle des Fêtes**

Mr le Maire propose au conseil municipal, d'instaurer un tarif préférentiel pour les habitants de la commune. Les conditions d'attribution de ces tarifs sont détaillées dans le règlement intérieur de la location de la salle des fêtes « Maurice MICOLAU ».

Tarifs habitant : Location Week-end : 200€ ; Location une journée : 100€ ; Journée supplémentaire : 50€ ; Vin d'honneur : 50€

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ces changements à partir de ce jour.

### **Projet de réhabilitation de la ferme communale**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la ferme communale a été réalisée. Suite au résultat de cette étude, le conseil municipal accepte de proposer ce projet au Contrat de Relance de la Transition Énergétique (CRTE) du territoire de la Communauté de Communes Falaises du Talou, afin d'obtenir son aide technique et de permettre d'évaluer les possibilités de réalisation de ce projet, au cours du présent mandat.

### **Point sur les travaux et les dossiers en cours**

*Mr le Maire informe le conseil municipal sur les points suivants :*

- *Un radar pédagogique, installé par le Département, depuis 1 mois rue de la Vallée va être déplacé et mis en place, le lundi 22 février rue de la Maladrerie, pour un mois. Une analyse des enregistrements de la vitesse sera communiquée par la DDR, à l'issue des deux mois d'implantation et transmise à la commune.*
- *Les travaux de mise en place définitive du rond-point devraient débuter courant mars.*
- *Environ 500 arbustes ont été plantés au camping municipal pour la création de haies séparatives. Des protections vont être mis en place afin de limiter leurs détériorations par les rongeurs.*
- *La numérotation des emplacements nouveaux, de l'extension du camping, a été réalisée.*
- *Les travaux d'abattage des arbres issus de la vente de bois seront terminés à la mi-mars.*
- *Une webcam a été commandée pour la mairie, suite aux nombreuses réunions par visioconférence.*
- *L'ordinateur du camping a été changé.*
- *Plusieurs réunions sont à venir : CCID, PLU, Sous-Préfecture, Bassins Versants...*
- *Une page Facebook va être créée prochainement pour le camping*
- *Deux talkies-walkies ont été achetés pour communiquer, d'une part avec l'employé communal et d'autre part pour l'éventuel déclenchement d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).*

### **Questions diverses**

*- Mr MASSY s'interroge de l'absence remarquée de l'employé communal titulaire, par plusieurs habitants...*

*- Mr le Maire répond à cette interrogation en informant le conseil que l'employé en question a été absent deux mois consécutifs, pour raisons de santé et qu'il a repris le travail, le 1<sup>er</sup> février 2021.*

*- Mr LEBAS indique que des branches obstruent le chemin d'exploitation du Val Paris, cet endroit avait pourtant été nettoyé l'année dernière.*

*- Mr. Le maire informe le conseil qu'il va constater ce fait dès que possible et qu'un état des lieux de ce chemin va être réalisé afin de pouvoir répondre favorablement à la demande de certains habitants, pour que celui-ci revive et soit praticable. Ce chemin n'a plus été entretenu depuis de nombreuses années afin d'éviter les importants ruissellements lors des fortes intempéries... ???*

*Mr le maire expose au conseil municipal les points suivants :*

- Un courrier de Madame la Présidente du club des séniors a été adressé à l'ensemble du conseil. Ce dernier relatait l'absence de versement d'une subvention pour l'année 2020.*
- Mr. le maire a pris acte de cette remarque et a répondu au nom du Conseil, que lors de l'établissement du budget, aucune association locale n'a été dotée de subvention vu le contexte pandémique existant qui interdisait toutes manifestations associatives. Cependant, qu'en cas de besoin justifié, les lignes budgétaires permettaient d'allouer en cours d'année, une subvention exceptionnelle, sur demande, en cas de nécessité...*
- Suite à plusieurs interrogations émises, Mr. Le Maire fait connaître à l'assemblée, que le comité des fêtes a réalisé son Assemblée Générale Ordinaire le 16 janvier 2021, en informant que ses membres actifs et sympathisants. Aucune information, ni avis n'ont été transmis aux habitants concernant cette AGO déroulée dans un lieu privé, sous prétexte infondé de limiter les risques sanitaires dus à la pandémie... Le résultat de cette assemblée laisse apparaître un nouveau bureau avec un changement de Présidente...*
- Plusieurs conseillers municipaux s'étonnent également que la municipalité, au minimum et les habitants auraient pu être informés des festivités de Noël, avec la distribution des cadeaux aux enfants par le passage du Père Noël, en calèche, dans la commune... Cette manifestation sans aucun doute, bien pensée, aurait permis aux habitants d'en profiter, à distance, depuis chez eux...*
- L'association des anciens combattants a procédé à l'élection d'un nouveau président suite à la démission de Mr Jean-Pierre, DAGICOUR. Mr Jean, MACLARD a été élu Président, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est déroulée à la salle des fêtes, « Maurice Micolau », le 26 janvier 2021.*
- Mr. Le maire fait savoir aux membres du Conseil, qu'à compter de cette année, les associations qui souhaitent obtenir une subvention, devront effectuer une demande écrite avec la présentation de leurs comptes. Ces demandes seront étudiées et débattues lors de l'élaboration du budget communal. Un courrier sera envoyé aux Président(e)s d'associations de la commune pour les informer de cette procédure.*

***Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits***